

# Regroupement de terres exploitées / Résolution des conflits

## Situations critiques et mesures de prévention

Lorsque des individus travaillent ensemble, des problèmes de toutes sortes peuvent se présenter: des erreurs sont commises et des accords enfreints, des divergences de vues et des malentendus surviennent, etc. Ces choses arrivent et ne doivent pas forcément inquiéter, mais il est capital de réagir correctement pour éviter qu'un incident mineur ne se solde au final par un dysfonctionnement coûteux, ou qu'une dispute au sujet de telle ou telle situation s'éternise.

L'essentiel est une bonne culture de la discussion, autrement dit la capacité d'aborder même des sujets délicats de manière objective et respectueuse d'autrui et la volonté de s'écouter mutuellement avec sérieux. Une telle culture est importante aussi bien entre les participants au projet qu'entre les participants à un organe institué pour mettre en œuvre le projet (commission d'exécution d'un syndicat d'affermage, commune, etc.).

Il vaut la peine en outre de s'attaquer aux conflits potentiels à la source et de convenir à l'avance des mesures à prendre pour gérer les crises. Dans le cadre d'un projet de regroupement des terres, les **risques d'escalade typiques** concernent les sujets suivants:

- **Franchise:** les participants (bailleurs et fermiers) à un regroupement des terres affermées doivent émettre leurs souhaits et leurs avis de manière franche et compréhensible.

Potentiel de conflit:

- (impression d')inégalité de traitement dans le cadre de la nouvelle répartition des terres;
  - nouvelle répartition pas ou pas assez adaptée aux besoins d'exploitation
  - nouvel état pas de même qualité que l'ancien état
- (impression de) manque de possibilité de participation
  - souhaits et besoins pas ou pas assez pris en compte
  - critiques émises par rapport à la procédure pas ou pas assez prises en compte
- (impression d')inégalité de traitement dans le cadre d'une taxation des sols
  - mauvaise taxation pour ses propres terres – bonne taxation pour les terres des autres.

Mesures:

- implication précoce et intensive des participants dans la procédure;
- consignation par écrit des principes élaborés en commun concernant la procédure → critères d'évaluation des sols, critères de réallocation des terres, etc.
- de manière générale: bonne culture du dialogue (voir aussi → [Site Web : Théorie des conflits \(→ Lien\)](#))

- **Soin:** l'entretien soigneux des terres affermées fait partie des devoirs du fermier. Selon la loi (**LBFA**, art. 21a ss), le fermier doit exploiter la chose affermée avec soin et maintenir durablement la productivité du sol. Ce point est particulièrement important ici. En effet, des terres exploitées pendant de longues années par leur propriétaire peuvent se retrouver louées à un autre exploitant après le RTE. Ce changement peut entraîner un conflit si les terres en question ne sont pas exploitées avec le même soin qu'auparavant. En outre, il existe souvent un attachement émotionnel à 'sa' terre, tissé de vécus et de souvenirs, dont il faut également tenir compte.

Potentiel de conflit:

- travail bâclé, mépris des conventions et des conseils, intolérance, attitude de donneur de leçons;
- négligence dans l'annonce de dommages, remise à plus tard de mesures d'entretien;
- précision maniaque, standards différents de qualité, etc.

Mesures:

- échanger franchement sur la qualité du travail, chercher ensemble à l'améliorer, convenir de marches à suivre et de routines d'entretien / soin et s'y tenir;
- au besoin, délégation du contrôle d'une exploitation correcte au syndicat, la commune (commission d'agriculture) ou un tiers neutre.

- **Participation à bien plaisir:** tant la participation à la procédure de RTE que la prise des nouvelles terres affectées se font sur une base volontaire – personne ne peut y être contraint.

Potentiel de conflit:

- refus de prendre les surfaces attribuées – abandon de participants et donc, automatiquement, solution plus mauvaise pour les participants restants;
- essai de certains d'imposer des revendications personnelles comme prix de leur accord.

Mesures:

- implication précoce et intensive des participants dans l'élaboration du projet de nouvelle répartition des terres;
- élaboration commune d'une convention de droit privé pour régler les étapes successives de la procédure, et plus particulièrement celle de l'acceptation du nouvel état;
- exclusion des participants non coopératifs en faveur d'une solution partielle mais bonne.

- ... et bien d'autres encore.

Plusieurs points de discorde peuvent se manifester simultanément. Une fois que la confiance a été altérée, d'autres motifs de crise se font jour rapidement et les choses s'enveniment. Corollaire: toujours aborder les conflits dès qu'ils apparaissent et les résoudre le plus rapidement et le plus complètement possible.

Pour en savoir plus sur la gestion de conflits:

▶ [Site Web: Théorie des conflits \(→ Lien\)](#)

Offres de conseil pour la gestion de conflits dans le cadre d'un RTE:

▶ [Contacts et adresses \(→ Lien\)](#)